Image not found or type unknown

Donation partage / succession

Par **repp**, le **05/09/2017** à **13:49**

J -15 Bonjour,
Je suis bénéficiaire d'une donation partage (bien immobilier).
Une partie des héritiers ont exercés leur droit à la préemption du bien et doivent signer un acte d'achat fin septembre. (je suis donc le vendeur)
Appuyé à ce bien, la succession (meuble, voiture etc...)
Je voudrais récupérer ma partie de la succession et j'ai peur que la vente m'empêche toute démarche après coup.
Que me conseillez vous, il me reste 15j avant l'acte.
Merci de votre réponse
Cordialement Olivier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés